

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MARDI 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 Mai à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 63 titulaires - 35 suppléants Délégués présents : 38 délégués (37 titulaires - 1 suppléant) Dont membres votants à voix délibérative : 38 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 03 Mai 2021
--

### **Membres présents :**

**Titulaires:** Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean Luc, Mr Peugniez Michaël, Mr Pitton-Terrien Michel, Mme Picard Florence, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Vérot Vincent.  
**Suppléant votant:** Mr Bru Philippe pour Mr Hourdry Mathieu.

**Membres absents excusés :** Mr Eugène Sébastien, Mme Hernandez Maryse, Mr Mangin Eric, Mr Verhulst Eric, Mr Malezé Patrick.

**Membres absents:** Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Branquard André, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Levêque Yves, Mme Malet Madeleine, Mr Moyse Dominique, Mme Pauly Brigitte, Mr Pittana Stéphane, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Jacques Gebka

—————oOo—————

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 10 ; il constate que les conditions de quorum sont remplies (article L2121-17 du CGCT) et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

### **A l'ordre du jour :**

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 Mars 2021,

### **Marchés publics :**

2) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 – Partie 1 sous charte qualité des réseaux – marché n°2021 USESA 01  
Lot 1 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Rue de Beaurepaire à Nogent l'Artaud : attribution du marché

- 3) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 – Partie 1 sous charte qualité des réseaux - marché n°2021 USESA 01  
Lot 2 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Avenue de Paris RD 1003 (3<sup>ème</sup> tranche) à Montreuil aux Lions : attribution du marché
- 4) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 – Partie 1 sous charte qualité des réseaux –marché n°2021 USESA 01  
Lot 3 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Rue de la Fournelle et rue de Monjour à Oulchy le Château : attribution du marché
- 5) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 – Partie 1 sous charte qualité des réseaux –marché n°2021 USESA 01  
Lot 4 : Travaux de canalisation et reprise de branchement RD 861/868 entre Couson et Montfaucon Village à Montfaucon : attribution du marché
- 6) Accord cadre à bons de commande pluriannuel pour de petites opérations d'investissement et de fonctionnement 2021-2025 : résultats de la consultation et attribution du marché N°2021 USESA 02
- 7) Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'interconnexion en eau potable des communes de Sergy et Courmont sous charte qualité : attribution du marché N° 2021 USESA 04

#### **Patrimoine :**

- 8) Marché de services pour un complément étude patrimoniale et schéma directeur eau potable sur 8 communes : résultats de la consultation et attribution du marché N°2021 USESA 05

#### **Défense incendie :**

- 9) Point sur la défense incendie / programmation des travaux 2021

#### **Administration générale :**

- 10) Travaux Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes
- 11) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 12) Questions diverses

#### Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT)

Mr Jacques GEBKA est désigné par le comité syndical en qualité de secrétaire de séance.

—————oOo—————

### **1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 Mars 2021**

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 mars 2021.

Le compte rendu n'appelle pas de remarque des délégués.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

**2) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 -Partie 1 sous charte qualité des réseaux - marché n°2021 USESA 01**  
**Lot 1 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Rue de Beaurepaire à Nogent l'Artaud : attribution du marché**

Mr Gebka, vice-président délégué aux travaux présente à l'assemblée, le résultat de la consultation d'entreprise lancée sur les travaux inscrits à la programmation 2021 des travaux courants, sur le programme suivant :

Renouvellement de canalisation et reprise de branchement sous charte qualité  
Programme 2021/ Partie 1 - Lot 1: Travaux de canalisation et reprise de branchement Rue de Beaurepaire à Nogent l'Artaud

Objectif des travaux

Les travaux consistent à renouveler des canalisations de diamètre 40 et 60 Fonte dont l'année de pose est estimée dans les années 1940, par une canalisation en DN 125 sur un linéaire de 355 ml et également 17 branchements.

Ces travaux sont réalisés préalablement aux travaux de voirie prévus par la commune en fin d'année 2021.

Ils sont également associés au schéma directeur puisque le secours de l'Unité de Distribution (UDI) de Nogent-l'Artaud préconisé par le bureau d'étude emprunte ce tracé.

Le diamètre prévu pour la future canalisation répond au critère défini par le bureau d'étude.

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 19 avril 2021, décident de retenir l'offre remise par l'entreprise RVM (Epaux-Bézu) d'un montant de **148 671.50 € hors taxes**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

**3) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 -Partie 1 sous charte qualité des réseaux - marché n°2021 USESA 01**  
**Lot 2 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Avenue de Paris RD 1003 (3ème tranche) à Montreuil aux Lions : attribution du marché**

Mr Gebka, vice-président délégué aux travaux présente à l'assemblée, le résultat de la consultation d'entreprise lancée sur les travaux inscrits à la programmation 2021 des travaux courants, sur le programme suivant :

Renouvellement de canalisation et reprise de branchement sous charte qualité  
Programme 2021/ Partie 1 - Lot 2 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Avenue de Paris RD 1003 à Montreuil aux Lions (3<sup>ème</sup> tranche)

Objectif des travaux :

L'emprise des travaux Avenue de Paris RD 1003 est comprise entre la Rue du Pipet et la Rue de l'Eglise. Actuellement, deux canalisations desservent les abonnés de l'Avenue de Paris : une canalisation DN 60 et une canalisation DN 80 en fonte en mauvais état (constaté lors des précédentes tranches de travaux).

Les travaux consistent à renouveler la canalisation DN 80 par une canalisation DN 125 en fonte sur 450 ml et la canalisation DN 60 par une canalisation de diamètre identique sur 300 ml pour être homogène avec les canalisations en amont et en aval de cette emprise.

27 branchements seront également à reprendre.

Ces travaux seront réalisés en amont des travaux communaux et s'inscrivent dans la continuité des travaux de renouvellement de canalisation et reprise de branchements effectués sur la traversée de la commune ces deux dernières années. (2 tranches de travaux réalisées)

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 19 avril 2021, décident de retenir l'offre remise par l'entreprise l'entreprise TPA (Athies sous Laon) d'un montant de **183 652 € hors taxes**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

**4) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 –Partie 1 sous charte qualité des réseaux –marché n°2021 USESA 01**  
**Lot 3 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Rue de la Fournelle et rue de Monjour à Oulchy le Château : attribution du marché**

Mr Gebka, vice-président délégué aux travaux présente à l'assemblée, le résultat de la consultation d'entreprise lancée sur les travaux inscrits à la programmation 2021 des travaux courants, sur le programme suivant :

Renouvellement de canalisation et reprise de branchement sous charte qualité  
Programme 2021/ Partie 1 - Lot 3 : Travaux de canalisation et reprise de branchement Rue de la Fournelle et rue de Monjour à Oulchy le Château

Objectif des travaux

Les travaux consistent à renouveler une canalisation de diamètre 40 en fonte dont l'année de pose est estimée dans les années 1940 par une canalisation en DN 60 en fonte sur un linéaire de 340 ml et comprend la reprise de 20 branchements.

Ces travaux sont réalisés préalablement aux travaux de voirie prévus par la commune en fin d'année 2021.

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 19 avril 2021, décident de retenir l'offre remise par l'entreprise l'entreprise TPA (Athies sous Laon) d'un montant de **129 945.50 € hors taxes**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

**5) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2021 –Partie 1 sous charte qualité des réseaux –marché n°2021 USESA 01**  
**Lot 4 : Travaux de canalisation et reprise de branchement RD 861/868 entre Couson et Montfaucon Village à Montfaucon : attribution du marché**

Mr Gebka, vice-président délégué aux travaux présente à l'assemblée, le résultat de la consultation d'entreprise lancée sur les travaux inscrits à la programmation 2021 des travaux courants, sur le programme suivant :

Renouvellement de canalisation et reprise de branchement sous charte qualité  
Programme 2021/ Partie 1 - Lot 4 : Travaux de canalisation et reprise de branchement RD 861/868 entre Couson et Montfaucon Village à Montfaucon.

### Objectif des travaux

Les travaux consistent à renouveler une canalisation DN 100 en amiante-ciment où 7 fuites sont répertoriées sur les trois dernières années, par une canalisation en DN 125 en fonte et à reprendre 18 branchements sur un linéaire de 2150 mètres.

La nature de cette canalisation en amiante-ciment rend particulièrement les réparations compliquées et longues puisqu'il est nécessaire de mettre en place des équipements spécifiques pour intervenir.

Par ailleurs, la canalisation existante se situe en domaine privé sur plus de 75% du tracé.

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 19 avril 2021, décident de retenir l'offre remise par l'entreprise RVM (Eaux Bézu) d'un montant de **346 038.50 € hors taxes**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

### **6) Marché accord cadre à bons de commande pluriannuel pour de petites opérations d'investissement et de fonctionnement 2021- 2025 : résultats de la consultation et attribution du marché N° 2021 USESA 02**

Mr Gebka, vice-président délégué aux travaux, rappelle que par délibération en date du 8 décembre 2020, les membres du Comité Syndical ont décidé la mise en place d'un marché accord cadre à bons de commande pluriannuel pour réaliser de petites opérations d'investissement et de fonctionnement sur la période 2021-2025. Il précise que l'accord cadre à bons de commande, notifié en 2017 prend fin en juin 2021.

La consultation pour le nouvel accord cadre à bons de commande a été lancée le 19 Février 2021 en procédure adaptée avec les mêmes conditions de durée et de montant que le précédent marché, à savoir d'une durée de 12 mois, reconductible 3 fois et d'une enveloppe annuelle de travaux comprise entre un minimum de 100 000 € et un maximum de 250 000 € hors Taxes.

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 19 Avril et du 06 Mai 2021, décident de retenir l'offre remise par l'entreprise **VEOLIA eau compagnie générale des eaux** pour un montant de travaux annuel compris entre 100 000 € minimum et 250 000 € maximum hors taxes, renouvelable trois fois.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 36 voix pour et 2 abstentions.

### **7) Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'interconnexion en eau potable des communes de Sergy et Courmont sous charte qualité : résultats de la consultation et attribution du marché N° 2021 USESA 04**

Mr Gebka, vice-président délégué aux travaux rappelle que suite à l'étude préliminaire du bureau d'étude CEREG PAYS DE CHAMPAGNE présentée au bureau du 16 février et au comité syndical du 09 mars 2021, une consultation a été lancée pour réaliser l'étude de maîtrise d'œuvre des travaux d'interconnexion des communes de Sergy et Courmont et d'abandon des ouvrages.

L'étude consistera à réaliser les éléments de mission PROjet, montage du dossier de consultation des entreprises de travaux (ACT), suivi de l'exécution des travaux (DET) jusqu'à leur réception (AOR) pour interconnecter au réseau de Fère en Tardenois la commune de Sergy par le réseau existant sur la commune de Seringes et Nesles et la commune de Courmont par le réseau existant sur la commune de Fresnes en Tardenois.

L'abandon des ouvrages existants fait également partie de la mission du bureau d'étude qui sera retenu.

Le présent dossier comprend également l'ensemble des missions complémentaires à effectuer. (Études géotechniques, topographiques, coordinateur sécurité, investigations complémentaires des réseaux, diagnostic matières dangereuses)

Les membres du comité syndical, entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 06 Mai 2021, décident de retenir l'offre remise par le bureau d'étude CEREK Pays de Champagne (Bezannes 51) d'un montant de **33 000.00 € hors taxes**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

**8) Marché de services pour un complément étude patrimoniale et schéma directeur eau potable sur 8 communes : résultats de la consultation et attribution du marché N°2021 USESA 05**

Le sujet est présenté par Mr Magnier vice-président délégué au patrimoine, exposant ce qui suit :

Par délibération en date du 27 octobre 2020, le Comité Syndical a décidé d'intégrer au schéma directeur d'eau potable de l'USESA, le périmètre des communes entrantes à l'USESA de manière à planifier les investissements à venir et prévoir leur financement.

Ce dossier a pour but de définir une stratégie permettant une gestion optimale de la ressource en eau et des infrastructures existantes et à venir sur les 8 communes suivantes :

- Les communes adhérentes à l'USESA en 2021 : Brécy, Coincy, Courmont, Nogentel, Sergy et Villers-Cotterêts
- Les communes du syndicat de Mareuil en Dole/ Loupeigne, intégrées également à cette étude patrimoniale après consultation et accord donné par la CARCT

Les conclusions de cette étude devront être fusionnées avec les conclusions du schéma directeur en cours sur l'ensemble des autres communes de l'USESA et le Programme Pluriannuel d'Investissement sera à modifier en fonction des nouvelles priorisations hiérarchisées.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été engagée pour réaliser le diagnostic et l'étude patrimoniale sur les missions suivantes :

Phase 1 : Recueil des données, analyse des besoins et des évolutions futures.

Etat des lieux, visite des ouvrages et équipements, étude de vulnérabilité, plans déterminant les zones desservies en eau potable

Phase 2 : Intégration des données et modélisation, campagne de mesures

Phase 3 : Bilan ressources / besoins, mesures de maîtrise des risques sanitaires, de la défense incendie

Phase 4 : Proposition de scénarios argumentés et étude précise du scénario choisi

Synthèse et proposition d'un schéma directeur avec une programmation pluriannuelle

Les membres du comité syndical, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 06 mai 2021, décident de retenir l'offre remise par le groupement EURYECE/PMH d'un montant de **64 210.00 € hors taxes**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 37 voix pour et 1 abstention.

## 9) Point sur la défense incendie / programmation des travaux 2021

La commission incendie présidée par Mme Romelot, vice-présidente, s'est réunie le 19 avril 2021.

Les membres de la commission incendie ont fait le point sur l'ensemble des prestations réalisées par l'USESA en matière de défense incendie.

Mme Romelot présente à l'assemblée, le diaporama préparé par la commission, abordant les points suivants :

- Rôle de l'USESA en matière de protection incendie
  - o La législation sur la compétence incendie
  - o Aide apportée par l'USESA aux communes sur la mise en œuvre des Arrêtés communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
  - o Organisation des contrôles et visites des poteaux incendie
  - o Convention pour l'entretien et le renouvellement des poteaux incendie – Adhésion des communes au groupement de commande
- Le bilan des travaux réalisés en 2020
- La programmation des travaux 2021

Evolution de la convention incendie depuis 2015 :

Secteurs	Nombre de PI par secteur	Nombre de PI par secteur des communes adhérentes à la convention	Nombre de PI renouvelés depuis 2015 par secteur sur les communes adhérentes à la convention	Taux de PI renouvelés depuis 2015 par secteur pour les communes adhérentes à la convention
Château-Thierry	280	280	43	15,36%
Saint-Gengoulph / Epaux-Bézu / La Ferte-Milon	245	169	51	30,17%
Tardenois / Oulchy le Château	182	181	59	32,60%
Marne et Surmelin / La Brie	347	264	96	36,36%
Essômes sur Marne / Nogent-l'Artaud	183	148	35	23,65%
<b>Total</b>	<b>1237</b>	<b>1024</b>	<b>284</b>	<b>27,73%</b>

### Bilan 2020 :

La convention de groupement de commande pour l'entretien, le renouvellement et la mise en peinture des poteaux incendie à laquelle 71 communes de l'USESA étaient adhérentes en 2020 a permis de réaliser les travaux suivants en 2020 :

- Renouvellement de 37 poteaux incendie
- 100 poteaux mis en peinture

### Programmation des travaux 2021 :

7 nouvelles communes ont adhéré à la convention incendie au 1er Janvier 2021 : Bonnesvalyn, Dammard, Bézu le Guéry, Viffort, Goussancourt, Ronchères et Nogentel.

En 2021, 78 communes sont adhérentes à la convention.

La commission a étudié la liste des travaux de renouvellement des poteaux incendie à prévoir en 2021 sur les communes adhérentes à la convention.

La programmation proposée par la commission figure en page suivante.

### Contrôle des hydrants :

Le contrôle des points d'eau incendie pour l'année 2021 réalisé par le SDIS en compagnie du délégataire a débuté depuis le 06 Avril et s'étendra jusqu'à fin Juillet.

## Liste des PI à renouveler 2021

Secteur	Communes	Nombres de PI renouvelés	Adresse des poteaux renouvelés	N° PI	Cause du renouvellement
Château-Thierry	Château-Thierry	2	Avenue Wilson - Place Jean Monnet	81	Vétuste
			Place du village saint martin	97	Vétuste (PI 80 + Coffre HS)
	Gland	1	Angle Rue des Olivettes et Rue de la Rivière	7	Dur à manœuvrer + vidange HS (risque de gel)
	Nesles la Montagne	2	Hameau Le Grand Heurtebis	14	Fuite importante - PI HS
			Hameau Le Petit Heurtebise	13	Fuite importante - PI HS
Sous-total		5			
Saint-Gengoulph / Epaux Bécu / La Ferté Milon	Bézu le Guéry	1	Place de la Mairie	4	Vétuste
	Brumetz	1	39 Grande Rue	2	inaccessible et vétuste
	Bonnesvalyn	1	16 Rue Saint-Martin - Abri bus	3	Vétuste
	Dammard	1	19 Route de Neuilly	2	Vétuste
	Sous-total		4		
Tardenois / Oulchy le Château	Beuvardes	1	Rue du Près des Irelles - Rue des Marais	9	Vétuste
	Coulonges-Cohan	1	Rue du Pont de la Cornette	8	Vétuste - dur à manœuvrer
	Dhuys et Morin en Brie	1	1 Place de la Mairie à Artonges	1	Vétuste (PI Ajax)
	Epièdes	2	Route de Verdilly	3	Vétuste
			Route de Beuvardes	6	Vétuste - Travaux USESA
	Fére en Tardenois	3	Angle Rue du Calvaire et Chemin de Seringes	3	Vétuste + fuite PI
			Avenue du Collège face Résidence Romarin	11	Vétuste (PI Atlas) + Coffre HS
			8 Rue des Ormes	13	Vétuste (PI PAM) + Fuite
	Oulchy le Château	1	50 Avenue de la Gare - Usine Viquel	1	Vétuste - dur à manœuvrer
Sous-total		9			
Marne et Surmelin / La Brie	Barzy sur Marne	1	15 Rue Saint-Vincent	12	Vétuste - remplacement par BI
	Mézy-Moulins	1	Angle Rue de Collinet et Rue de Paroy	5	Vétuste + fuite
	Montfaucon	1	Ferme Le Château - RD 868	4	Vétuste - travaux USESA
	Montlevon	1	Face au 19 Rue du Haut	12	Vétuste (PI Pétavit)
	Vallées en Champagne	2	17 Rue de la Chapelle à Baulne en Brie	1	Vétuste (PI Haut-Marnaïse)
			Angle Chemin de la Tuilerie et Route de Dormans à Saint-Agnan	4	Vétuste (PI PAM) Fuite + coffre HS
	Viffort	1	Place de la Mairie	1	Vétuste
Sous-total		7			
Essômes sur Marne / Nogent l'Artaud	Charly sur Marne	2	Devant le 11 Route de Villiers	5	BI Vétuste - à remplacer par un PI
			Angle Rue des Vignes et Rue du Dr Corlieu	7	Vétuste (PI 80) - à remplacer par une BI
	Chézy sur Marne	1	Ferme du Grand Troncet	14	Vétuste - Fuite + Coffre HS
	Essômes sur Marne	2	Rue du Bois des Rochers - Hameau de Bascon	36	Vétuste (PI 80)
			Rue de la Paix face au cimetière	3	Vétuste
Sous-total		5			
Total		30			

## **10) Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes**

Le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

Un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes doit être mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020 dans l'ensemble des administrations pour les fonctionnaires et les agents contractuels. Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics.

Le décret paru au Journal officiel du 15 mars 2020 précise les modalités de ce dispositif qui comporte 3 procédures :

- le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question ;
- l'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- l'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

L'acte instituant ces procédures précise comment l'auteur du signalement :

- adresse son signalement ;
- fournit les faits et éventuellement les informations ou documents de nature à étayer son signalement (quels que soient leur forme ou leur support) ;
- fournit les éléments permettant un échange avec le destinataire du signalement.

Cet acte précise également les mesures revenant à l'administration qui a reçu le signalement pour :

- informer rapidement l'auteur du signalement de la réception de celui-ci et de la façon dont il sera informé des suites données ;
- garantir la stricte confidentialité autour de ce signalement : identité de l'auteur, des personnes visées et des personnes en charge de le traiter, ainsi que les faits eux-mêmes.

Chaque autorité compétente doit informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif de signalement et des modalités pour y avoir accès.

L'article 2 du décret prévoit également que le dispositif de signalement peut être mutualisé par voie de convention entre plusieurs administrations, collectivités territoriales ou établissements publics relevant de l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, il peut également être confié, dans les conditions prévues à l'article 26-2 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, aux centres de gestion.

Le Centre de Gestion de l'Aisne propose ce dispositif à l'ensemble des collectivités et établissements publics, à titre gracieux pour celles et ceux qui y sont affiliés.

Entendu cet exposé, les membres du comité syndical, décident d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique proposé par le Centre de Gestion.

Les agents de l'USESA seront informés de l'existence de ce dispositif.

**♦ Décision du Comité Syndical** : Vote favorable par 37 voix pour et 1 abstention.

## 11) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

Le Président informe le comité syndical des décisions prises sur le fondement des attributions confiées au Président, par délibération du 15 septembre 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales.

Décisions du Président du 19/03 au 26/04/2021				
Date	Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	
22/03/2021	RIESTER	Entretien Peugeot 208	493,84	
22/03/2021	SOCOTEC	Mission CSPS travaux de renouvellement de canalisations à Château-Thierry et Verdilly	1 200,00	
12/04/2021	VERDIPOLE	Inspection caméra du puits de Rocourt Saint Martin	2 200,00	
12/04/2021	BUREAU 02	Fournitures de bureau	256,97	
			Total HT	4 150,81
			Report	55 240,05
			Cumul annuel	59 390,86

## 12) Questions diverses

### Comblement du puits de Rocourt st Martin :

Le Président informe l'assemblée des démarches faites par l'USESA pour donner réponse à la demande de Mr Lévêque sur une éventuelle rétrocession du puits pour un projet de maraichage sur la commune.

Les avancées sont les suivantes :

- Le Dossier de demande de subvention a été déposé à l'AESN pour l'interconnexion de Rocourt Saint depuis le mois de novembre 2020. Le démarrage des travaux est imminent et aura lieu en mai 2021. En février 2021, l'AESN a demandé de déposer simultanément le dossier de comblement du puits. Une délibération dans ce sens a été prise lors du dernier comité syndical.

Lors du dernier comité syndical, M. Lévêque, délégué de l'USESA et maire de la commune de Rocourt st Martin a fait part de sa volonté de conserver le puits pour un projet éventuel futur de maraichage. L'USESA a questionné l'ARS sur ce sujet et sur la possibilité d'une cession possible de ce puits à la commune.

L'ARS a répondu que cette cession pouvait s'effectuer en réalisant préalablement les actions suivantes :

- déclaration d'abandon du captage par l'USESA et demande de levée de la DUP pour distribution d'eau potable avec déconnexion des canalisations
- délibération à prendre par l'USESA et par la commune de Rocourt st Martin pour abandon et reprise du captage par la commune (sans objectif de distribution d'eau potable)
- consultation du BRGM et de la DDT
- transfert avec acte entre l'USESA et la commune

En parallèle, l'USESA a envoyé un mail à la mairie de Rocourt st Martin et à M. Lévêque le 02 avril 2021.

En réponse faite à l'USESA, le 16 avril 2021, la commune de Rocourt Saint martin nous indique que le conseil municipal a délibéré pour demander la rétrocession du puits à la condition que le projet de maraichage soit déposé en mairie courant mai 2021.

✚ **Calendrier des réunions**

<b>REUNIONS BUREAU 17 h 30</b>	<b>REUNIONS COMITE SYNDICAL 18 h 00</b>
Mardi 25 mai	Mardi 08 Juin
Mardi 22 Juin	Mardi 06 Juillet
Mardi 14 Septembre	Mardi 28 Septembre
Mardi 12 octobre	Mardi 02 Novembre
Mardi 23 Novembre	Mardi 14 Décembre

Le Président invite l'assemblée à passer aux questions diverses.

En l'absence de questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 19 h 15.

Le 21 Mai 2021

Le Président,

Hugues DAZARD

